

## ABRÉVIATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Sigle	Libellé long	Description
CLG	Collège	Établissement du second degré.
	ULIS	Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est un dispositif d'appui pour la scolarisation des élèves handicapés dans le 2nd degré. Elle est placée sous la responsabilité du chef d'établissement ; un enseignant spécialisé en assure la responsabilité pédagogique. En Gironde, un auxiliaire de vie scolaire « collectif » est chargé de l'accompagnement des élèves selon leurs besoins. Une ULIS prend en charge 10 élèves.
	S.E.G.P.A.	Annexée à un collège, la SEGPA comporte des classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème (élèves âgés de 12 à 16 ans, parfois plus). Les élèves y sont admis sur décision de la Commission de circonscription du second degré (CCSD). Ils y reçoivent une formation commune qui les prépare à accéder à des parcours ouverts de formation qualifiante (la majorité des élèves a vocation à préparer un certificat d'aptitude professionnelle dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis).
C.M.P.P	Centre médico-psycho-pédagogique	Établissement assurant la prévention, le diagnostic, le traitement des enfants inadaptés mentaux (troubles neuro-psychiques ou troubles du comportement).
E.HOSP	Établissement hospitalier	Deux catégories : a) BORDEAUX Pellegrin hôpital des enfants : scolarisation d'enfants en soins hospitaliers suite à accident ou maladie. b) les hôpitaux de jour : scolarisation d'enfants atteints de troubles psychiques.
E.M.PU	École maternelle publique	Établissement accueillant des enfants en section maternelle.
E.E.PU	École élémentaire publique	Établissement accueillant des enfants en section élémentaire. Certaines d'entre elles accueillent en plus des sections maternelles.
I.T.E.P.	Établissement thérapeutique éducatif et pédagogique	Anciennement appelés Instituts de rééducation. Ils accueillent des enfants ayant des troubles de la personnalité ou des troubles du comportement et de la conduite.
E.R.E.A	Établissement régional d'enseignement adapté	Elle accueille des élèves qui ne peuvent fréquenter les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Elles assure un enseignement général, technologique ou professionnel adapté selon le type de handicap, en proposant si nécessaire l'internat éducatif. L'EREA d'EYSINES (sans internat) accueille des handicapés moteurs (6-20 ans). L'EREA de PESSAC accueille des élèves en grande difficulté scolaire, surtout si un internat est nécessaire.
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	Siège des services départementaux de l'éducation nationale.
I.E.N	Inspection éducation nationale	Sièges des circonscriptions départementales de l'éducation nationale (siège de l'IEN de circonscription).
I.M.E	Instituts médico-éducatif	Ce terme englobe plusieurs types d'établissements : - instituts médico-pédagogique (I.M.P) : ils reçoivent des mineurs (6-16 ans) présentant essentiellement des déficiences intellectuelles et, à des degrés divers, des troubles neuro-psychiques, exigeant, sous contrôle médical, le recours à des techniques non exclusivement pédagogiques. Les élèves y sont admis après décision de la Commission départementale de l'éducation nationale (CDES). - instituts médico-professionnels (IMPRO) : ils reçoivent des enfants de 12-20 ans atteints de déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuro-psychiques. Ils prennent la suite des IMP. Les mineurs y reçoivent un complément d'enseignement général et une formation professionnelle adaptée à leur handicap. - les I.M.E proprement dits accueillent des enfants et jeunes déficients intellectuels et parfois polyhandicapés, âgés de 6 à 20 ans, qui ont besoin d'une prise en charge globale en raison de la gravité de leur handicap.
LP	Lycée professionnel	LP PHILIPPE COUSTEAU auquel est rattaché un poste ULIS en Collège
PRISON	Maison d'arrêt centre scolaire	Maison d'arrêt de GRADIGNAN. La scolarisation concerne les détenus.
SESSD	SESSAD	Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), souvent adossés aux structures d'un IME ou d'un ITEP, mettent en œuvre des prises en charge ambulatoires et contribuent ainsi à maintenir en milieu scolaire ordinaire enfants et adolescents handicapés.